

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_031 : AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE CAISSE RÉGIONALE DE
CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORD MIDI-PYRÉNÉES POUR LE PRÊT PREMIÈRE
CLEF EN ALBIGEOIS

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_031 : AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORD MIDI-PYRÉNÉES POUR LE PRÊT PREMIÈRE CLEF EN ALBIGEOIS

Pilote : Habitat

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

Le programme local de l'habitat 2015-2020 de l'Albigeois a mis en œuvre une aide communautaire pour soutenir les primo-accédants dans leur projet d'accèsion à la propriété : le prêt première clef en Albigeois, opérationnel depuis mars 2017, suite à l'avis favorable du Conseil communautaire du 15 décembre 2016.

Cette aide permet de compléter le plan de financement des ménages primo-accédants sous condition de ressources, en leur proposant un prêt à taux zéro, complémentaire au prêt principal, et qui se cumule nécessairement au prêt à taux zéro de l'Etat (PTZ). Elle concerne à la fois l'acquisition de logements neufs et l'acquisition de logements anciens avec travaux.

La convention avec le Crédit Agricole arrivant à échéance au 31 décembre 2021, il convient de renouveler le partenariat avec cet établissement bancaire pour un an.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N°DEL2016_174 portant approbation du Programme Local de l'Habitat 2015-2020,

VU les délibérations du Conseil communautaire de l'agglomération albigeoise, n°DEL2016-175A du 15 décembre 2016, n°DEL2017_135, n°DEL2018_024 du 6 février 2018 et n°DEL2020_043,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la reconduction du partenariat entre la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Nord Midi-Pyrénées et la communauté d'agglomération de l'Albigeois relatif au dispositif du prêt première clef en Albigeois,

APPROUVE l'avenant à la convention de partenariat, ci-annexé,

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer l'avenant à la convention et à accomplir toutes les démarches y afférant,

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus à cet effet sur l'autorisation de programme n°2017-02 « aide communautaire première clef en Albigeois ».

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY